



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE (MFBPE)

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL LOCAL POUR ASSURER UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES ETATS FINANCIERS (COMPTES 2019-2020 ET 2020-2021).

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

N° de référence : N°540/AMI/B30307/PRCIEG/2021

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié au portail électronique Development Business Online du 19 Septembre 2016 (Site web : www.devbusiness.com)

- 1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat pour une assistance technique pour l'amélioration de la qualité des états financiers exercices 2019-2020 et 2020-2021.**

Sans être exhaustif, le Consultant sera appelé à :

- Générer la balance générale pour proposer le nettoyage des comptes et assister les équipes de la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor (DCPT) à apurer ceux jugés anormaux,
- Appuyer les équipes de la DCPT à produire des états financiers conformément aux balances générales et auxiliaires issues du nettoyage des comptes pour les exercices précisés,
- Assister la DCPT à assainir les comptes pour une génération automatisée des états financiers dans le futur.
- Jouer le rôle de modérateur pendant les ateliers de travail (de confrontation) organisés conjointement par la DCPT et la Cour des comptes.

La mission du Consultant couvrira essentiellement les comptes 2019-2020 et 2020-2021.

- 2. Le PRCIEG, agissant en tant qu'Agence d'exécution du projet, invite tout Consultant individuel local éligible intéressé par la présente mission et ayant une expérience confirmée dans le domaine de la mission, à manifester son intérêt à proposer les services ci-dessus décrits en fournissant les informations suivantes : une lettre de motivation et un curriculum vitae précisant la qualification du Consultant, les expériences ou missions réalisées, les références similaires, en y annexant les copies légalisées des diplômes et attestations ainsi que tout autre document justificatif.**
- 3. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts.**



4. La mission sera confiée à un consultant individuel local disposant des qualifications et expériences ci-après :

Education : Le Consultant doit avoir un niveau de formation requis (minimum BAC+4) en gestion des finances publiques, en comptabilité, en économie ou dans une autre discipline assimilée à celle qui fait objet de la mission.

Profession : Professionnellement, le Consultant doit avoir une expérience globale minimum de 20 ans et devra avoir conduit ou participé à au moins cinq (5) missions de reddition des comptes de l'Etat.

- Pour la phase administrative de l'exécution du budget : Avoir une maîtrise du circuit de dépense depuis l'engagement jusqu'au paiement avec une meilleure compréhension des soldes des comptes.
 - Pour la phase comptable :
 - Avoir une parfaite lecture du Règlement Général sur la Comptabilité Générale : RGCP
 - Avoir une parfaite connaissance du PBCE (Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat)
 - Avoir des référentiels comptables probantes dans le domaine ;
 - Avoir travaillé ou dirigé les services de la Comptabilité Publique constituerait un atout majeur.
5. La durée de la consultance est estimée à soixante (60) experts-jours perlés sur une période de sept mois calendriers.
Les missions se dérouleront à Bujumbura (Burundi), principalement sur le site du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique.
6. Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de « Sélection de Consultants Individuels (CI) » en accord avec les Procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons IDA, de Janvier 2011 révisées en Juillet 2014.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes : de lundi à Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Vendredi de 8h00 à 12h00 (heures locales). Les Termes de Référence de la mission peuvent être consultés sur le site du PRCIEG : www.prcieg.bi
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être livrées (en personne, par courrier ou par E-mail) à l'adresse suivante au plus tard le **28 Avril 2021 à 12h00'** (heure locale) avec la mention :
« REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N° 540/B30307/AMI/PRCIEG/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL LOCAL POUR ASSURER UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES ETATS FINANCIERS »

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Attention : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,

BP 922, Bujumbura, Burundi, Tél: +257 22 25 27 59

E-mail: prcieg.infos@prcieg.bi avec copie à g.mvukiye@prcieg.bi

**REPUBLIQUE DU BURUNDI****Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (MFBPE)****Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)****Recrutement d'un Consultant local pour une assistance technique à l'amélioration de la qualité des états financiers**

Composante B	Renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses publiques
Sous-composante B3	Établissement des bases pour une meilleur redevabilité
Activités B303	Renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses publiques
Sous-activité B30307	Assistance technique pour l'amélioration de la qualité des états financiers
Bénéficiaire	Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor

1. CONTEXTE

La production des comptes par le Département de la Comptabilité Publique et du Trésor dépend de la prise en compte des opérations effectués par la Banque Centrale (BRB) qui joue le rôle de caissier de l'Etat et qui prépare les rapprochements bancaires après la saisie des pièces de paiement.

Il s'agit en particulier des transactions en devises nécessitant une contrevaletur en francs burundais. Les comptes ne peuvent donc pas être produits si la BRB n'enregistre pas les opérations sur les paiements à verser dans la Comptabilité Publique. Il s'agit d'un problème récurrent qui retarde la production des comptes. Cependant, une mesure a été prise autorisant les services de la Banque Centrale à travailler conjointement avec la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor (DCPT).

La DCPT a produit les rapports de 2016 et 2017, transmis déjà à la Cour des Comptes par le Ministre en charge des Finances, et les comptes des années suivantes devront être produits à partir de février 2021.

Pour rattraper le retard enregistré à la production des comptes 2018 (Janvier à Juin 2018), 2018- 2019, 2019-2020 et 2020-2021, la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor a pris des mesures serrées mobilisant tout le personnel de la Direction afin de saisir toutes les opérations comptables conjointement avec les services de la BRB. Cependant, le rapport produit par le Consultant indépendant e-Sud pour le compte du Ministère par rapport à la performance de SIGEFI, a fait constater qu'un appui technique pour le nettoyage des comptes anormaux, constitue un préalable pour permettre de produire des états financiers de qualité. A ce titre, un Consultant local mieux outillé en Comptabilité Publique pour appuyer les services techniques de la DCPT est plus qu'une nécessité.

La mission du Consultant couvrira essentiellement les comptes 2019-2020 et 2020-2021. Pour la production des comptes 2018 (Janvier à Juin) et 2028-2019, la DCPT utilisera la même procédure que celle utilisées pour la production des comptes des exercices 2016 et 2017 afin de concentrer l'assistance sur des comptes récents qui présentent plus d'enjeu.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION**2.1 Objectif global**



Référence faite au rapport de mission du Bureau e-Sud, l'objectif global visé est de renforcer les capacités des cadres de la Direction de la Comptabilité publique et du Trésor à examiner la balance générale des comptes afin d'identifier les soldes anormaux et appuyer les équipes en charge de reddition des comptes à les apurer sur la base d'une balance d'ouverture 2019-2020 saine.

2.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'objectif est de :

- a) Identifier les comptes anormaux et les apurer,
- b) Appuyer les équipes de la DCPT à produire les projets de lois de règlement de bonne qualité.

3. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission, les comptes anormaux sont apurés au maximum possible. Par conséquent, la DCPT produira les lois de règlement de qualité, matérialisée par une lettre de transmission, pour les périodes ci-après :

- 2019-2020 (Juillet 2019 à Juin 2020) : le rapport est produit avant fin Août 2021,
- 2020-2021 (Juillet 2020 à Juin 2021) : le rapport est produit avant la fin décembre 2021.

4. DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTANT

Sans être exhaustif, le Consultant sera appelé à :

- Générer la balance générale pour proposer le nettoyage des comptes et assister les équipes de la DCPT à apurer ceux jugés anormaux,
- Appuyer les équipes de la DCPT à produire des états financiers conformément aux balances générales et auxiliaires issues du nettoyage des comptes pour les exercices précisés,
- Assister la DCPT à assainir les comptes pour une génération automatisée des états financiers dans le futur.
- Jouer le rôle de modérateur pendant les ateliers de travail (de confrontation) organisés conjointement par la DCPT et la Cour des comptes.

5. LE PROFIL DU CONSULTANT

Education : Le Consultant doit avoir un niveau de formation requis (minimum BAC+4) en gestion des finances publiques, en comptabilité, en économie ou dans une autre discipline assimilée à celle qui fait objet de la mission.

Profession : Professionnellement, le Consultant doit avoir une expérience globale minimum de 20 ans et devra avoir conduit ou participé à au moins cinq (5) missions de reddition des comptes de l'Etat.

- Pour la phase administrative de l'exécution du budget : Avoir une maîtrise du circuit de dépense depuis l'engagement jusqu'au paiement avec une meilleure compréhension des soldes des comptes.
- Pour la phase comptable :
 - Avoir une parfaite lecture du Règlement Général sur la Comptabilité Générale : RGCP
 - Avoir une parfaite connaissance du PBCE (Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat)
 - Avoir des référentiels comptables probantes dans le domaine ;



- Avoir travaillé ou dirigé les services de la Comptabilité Publique constituerait un atout majeur.

6. SUPERVISION DE LA MISSION

Sous la supervision du Directeur de la Comptabilité Publique et du Trésor au MFBPE, le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des Services concernés. La Direction s'engage à fournir au consultant toutes les informations nécessaires qu'il pourra souhaiter afin de réussir la mission.

7. LIVRABLES, DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à **soixante experts-jours perlés sur une période de sept mois calendriers**.

Les missions se dérouleront à Bujumbura (Burundi), principalement sur le site du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Livrables	Mai-21	Juin-21	Juil-21	Août-21	Sept-21	Oct-21	Nov-21
Appui à l'assainissement des balances (Général et auxiliaires) pour faciliter la production des rapports des exercices 2019-2020 et 2020-2021.							
Rapport d'achèvement et émission des recommandations relatives à la pérennité de la production des rapports							

8. BUDGET ESTIMATIF

Le budget sera calculé sur base des honoraires et frais nécessaires à la réalisation de la mission. Les honoraires seront déterminés sur base des contrats antérieurs du Consultant, retenu pour réaliser la mission. Des frais remboursables sont également envisagés pour établir de meilleures conditions de travail en faveur du Consultant.